

- Une numérisation des itinéraires cyclables dès **1999** avec une maîtrise d'œuvre DDTM (DDE17).
- La mise en place d'un jalonnement dès **2001** pour faire face au manque de repérage des touristes sur les pistes (première confusion : ne pas savoir sur quelle île, ils étaient).

Jalonnements des pistes cyclables de l'île de Ré Année 2001

Itinéraire n°1 : du rond-point de la porte des Campanies (ST MARTIN) à la limite communale entre La Couarde et Ars :

ST 01 00 -> LC 01 98

Itinéraire n°2 : la limite communale entre LA COUARDE et ARS et le port d'Ars :

LC 02 00 -> AR 02 30

Itinéraire n°3 : du port d'Ars à la maison du Fier d'Ars (LES PORTES) :

AR 03 00 -> LP 03 60

Jalonnements des pistes cyclables de l'île de Ré Année 2002

Itinéraire n°4 : du phare des Baleines (ST CLEMENT) à la Maison du Fier (LES PORTES)

SC0400 -> LP0450

Itinéraire n°5 : du rond-point (STE MARIE) au rond-point (BOIS-PLAGE)

SR0500 -> LB0586

Itinéraire n°6 : (RIVEDOUX) au rond-point de la Quinquine (LA FLOTTE)

RV0600 -> LF0628

Itinéraire n°7 : du rond-point (LE BOIS-PLAGE) au rond-point des Campanies (ST MARTIN)

LB0700 -> ST0732

Itinéraire n°8 : du rond-point (STE MARIE) au rond-point (LA FLOTTE)





SR0800 -> LF0828

- Une campagne de renouvellement triennale, avec un découpage du territoire. Les travaux étaient réalisés par le DDTM.



Communauté de Communes de l'île de Ré

Itinéraires et jalonnements des cheminements cyclables de l'île de Ré

-  **voie cyclable** : voie réservée aux vélos uniquement, site propre
-  **voie mixte** : voie réservée aux vélos, aux riverains et aux exploitants agricoles
-  **voie de liaison** : voie accessible à tous, faisant la liaison entre les voies cyclables et les voies mixtes
-  **jalonnement** : marquage au sol tous les 200 mètres

numérotation du jalonnement :

ST 01 00

- nom de la commune
AR : Ars-en-Ré
LB : Le Bois-Plage-en-Ré
LC : La Couarde-sur-Mer
LF : La Flotte
LO : Loix
LP : Les Portes-en-Ré
RV : Rivedoux-Plage
SR : Sainte-Marie-de-Ré
SC : Saint-Clément-des-Baleines
ST : Saint-Martin-de-Ré
- n° de l'itinéraire :
01 : itinéraire n°1
- hectométrie :
00 : départ de l'itinéraire
02 : à 200 m du départ de l'itinéraire
04 : à 400 m du départ de l'itinéraire



- Depuis 2012 : Gestion CDC avec une remise à plat de la signalétique (de police et directionnelle)
- La numérisation de tous les itinéraires cyclables
- Un jalonnement des itinéraires sans autres points de repère :
 - Pas de jalonnement sur les itinéraires « urbains » choisis par les communes qui sont repérables grâce aux noms des rues et peuvent être amenés à évoluer régulièrement
 - Environ 500 jalons sont positionnés sur le réseau cyclable
- Un repérage SIG de tous les éléments : signalisation horizontale et verticale, de police et directionnelle, des bornes (amovibles, fixes), des mobiliers bois
- Un marché d'entretien avec un lot spécifique pour la réalisation des jalons. Fréquence d'intervention : réfection de tous les jalons du réseau un an sur deux afin de garantir leur lisibilité.